



## **Journée Wim Blockmans**

**Organisée par le Laboratoire de Médiévisitque Occidentale de Paris**

**Mardi 19 mai 2015, 10 h 00-17 h 00**



**Salle Marc Bloch**

**Centre Sorbonne**

**17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris**

## Wim Blockmans

Après avoir été professeur à l'Université de Rotterdam, Wim Blockmans a enseigné comme professeur en histoire médiévale à l'Université de Leyde (Leiden) de 1987 à 2010. De 2002 à 2010, il a exercé la charge de Recteur du Netherlands Institute for Advanced Study in the Humanities and Social Sciences, à Wassenaar.

Il a également enseigné comme professeur invité dans plusieurs universités étrangères : universités de Calgary, Vienne, Columbia (NY), Kobé (Japon).

Membre de comités de rédaction de plusieurs revues, et de jurys et de groupes d'experts internationaux, il appartient à plusieurs académies européennes : British Academy, Royal Historical Society, Flemish Academy of Sciences and Arts, Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences, Deutsche Gesellschaft für Verfassungsgeschichte, Hollandsche Maatschappij voor Wetenschappen, Academia Europaea.

Il a été président du programme de recherche « Origins of the Modern State in Europe », soutenu par la Fondation européenne de la Science (1987-1992), et vice-président de l'International Commission for the History of Representative and Parliamentary Institutions (1980-1990).

Wim Blockmans est un spécialiste renommé de l'histoire de l'État, des pouvoirs, des institutions et des villes à fin du Moyen Âge et au XVI<sup>e</sup> siècle. Il a particulièrement travaillé sur les Pays-Bas bourguignons, dans une démarche comparative à l'échelle de l'Europe, notamment avec l'Italie du Nord.

Quelques titres d'ouvrages dans sa riche **bibliographie**, qui compte 12 livres, 18 directions d'ouvrages et près de 180 articles ou contributions à des ouvrages collectifs :

*Introduction to Medieval Europe, 300-1550* (en coll. with P. Hoppenbrouwers), Londres, Routledge, 2007, 372 p. (traduction revue de *Eeuwen des Onderscheids. Geschiedenis van de Europese middeleeuwen*, 7 éditions, Amsterdam 2002-2013, 476 p.

*Emperor Charles V 1500-1558*, Londres, 2001, 210 p.

*A History of Power in Europe. Peoples, Markets, States*, Anvers-Bruxelles, New York, Francfort, 1997, 1998, 402 p.

*The Burgundian Netherlands* (en coll. avec W. Prevenier), Anvers et Cambridge, 1986, 405 p.

*Origins of the Modern State in Europe, 13<sup>th</sup> to 18<sup>th</sup> Century*, 7 vols., general eds. W. Blockmans et J.-Ph. Genet, Oxford, Clarendon Press 1995-1999 (en français aux *Presses Universitaires de France*, Paris 1996-1999).

*The Heritage of the Pre-industrial European State*, eds. W. Blockmans, J. Borges de Macedo et J.Ph. Genet, Lisbonne, 1996, 278 p.

*Cities and the Rise of States in Europe, A.D. 1000-1800*, eds. W. P. Blockmans et Charles. Tilly, Boulder, Westview, 1994, 290 p.

*Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne*, eds. W. Blockmans et J.-Ph. Genet, Rome 1993, 320 p.

## Programme

### Matinée, 10h-12h

Olivier Mattéoni : *Accueil*

Wim Blockmans : *Inspirations d'au-delà des frontières. Approches de l'histoire des institutions médiévales*

### Après-midi, 14h-17h. Présentation du travail de quatre doctorants du Laboratoire

Mathilde Jourdan : *Les peregrini irlandais à la rencontre des élites franques et anglo-saxonnes : étude d'un modèle hagiographique (VII<sup>e</sup> siècle)*

Gabriel Poisson : *Les praticiens de l'écrit à Toulouse, de l'affirmation de la commune à la réunion au domaine royal (1152-1271)*

Cléo Rager : *Entre contrôle royal et affirmation urbaine : la ville de Troyes à travers ses comptabilités au XV<sup>e</sup> siècle*

Mathieu Couderc : *Extranéité et identités grecques. Nouvelles perspectives autour de la définition du « Grec » en Occident (Angleterre, Bourgogne, France), du XV<sup>e</sup> siècle au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*

## Résumés des présentations des doctorants

### ***Les peregrini irlandais à la rencontre des élites franques et anglo-saxonnes : étude d'un modèle hagiographique (VII<sup>e</sup> siècle)***

Mathilde Jourdan (thèse sous la direction de Geneviève Bührer-Thierry)

Je commencerai par présenter brièvement ma thèse intitulée « *Être peregrinus. Les Irlandais hors d'Irlande, du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle : mobilités, réseaux, identités* ». Je m'intéresse dans ma thèse à tous les Irlandais s'étant rendus en Grande-Bretagne et sur le continent en essayant de montrer l'insertion de ces circulations dans un système global de relations à l'échelle européenne. Les *peregrini*, simples moines ou missionnaires, ne représentent vraisemblablement qu'une faible part des Irlandais s'étant rendue hors d'Irlande, mais la plus représentée dans les sources écrites. Je me pencherai dans la seconde partie de ma communication sur ces *peregrini* et la question de leur statut social, en particulier leur reconnaissance par les élites, d'après les récits hagiographiques. Revendiquant une coupure totale de leur terre d'origine voire du monde, étrangers volontaires, les *peregrini* étaient accueillis par les élites des royaumes traversés. Or, jamais l'hagiographie n'évoque les facteurs qui permettent ces rencontres, comme si elles allaient de soi. A partir de quelques exemples du VII<sup>e</sup> siècle (Colomban, Fursy, Feuillan et Kilian), je reviendrai sur ce « modèle » hagiographique en tentant de voir dans quelle mesure ces rencontres étaient rendues possibles par l'existence de réseaux personnels sur lesquels s'appuyaient les *peregrini*. Cela suppose que ces personnes aient un capital social important, qui s'articule à une fonction sociale reconnue par les élites.

### ***Les praticiens de l'écrit à Toulouse, de l'affirmation de la commune à la réunion au domaine royal (1152-1271)***

Gabriel Poisson (thèse sous la direction de Laurent Feller)

La démarche de ma thèse reposait sur une analyse des conditions et des effets de l'écriture pratique dans une société traversée par ailleurs par de nombreuses transformations politiques, institutionnelles et religieuses. Pour ce faire, j'ai analysé un corpus d'actes privés et publics émanant des institutions municipales et ecclésiastiques et des élites toulousaines d'environ 2 000 actes, répartis entre le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces actes sont répartis entre les fonds des institutions religieuses et les collections artificielles réunies au XIX<sup>e</sup> siècle, constituant un échantillonnage de la production documentaire toulousaine de cette époque. L'ancrage topographique des établissements religieux permet d'assurer, dans une certaine mesure, l'équilibre de l'échantillonnage entre les différents quartiers de la ville. Ce corpus a permis de bâtir une étude prosopographique des praticiens de l'écrit toulousains et, par une analyse lexicographique, de la définition de leurs pratiques d'écriture.

La ville de Toulouse est au XII<sup>e</sup> siècle une possession de la dynastie dite « raymondine », appuyée sur deux importantes principautés, les comtés de Toulouse, Quercy et Rouergue à l'ouest, et le marquisat de Provence et la basse vallée du Rhône à l'est. Leur pouvoir est contesté par d'autres princes locaux, vassaux remuants comme le

vicomte Trencavel à Albi, Béziers et Carcassonne ou rivaux couronnés comme le roi d'Aragon, comte de Barcelone et surtout le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine à partir de 1154. Dans ce contexte, la ville de Toulouse, d'où est souvent absent le comte Raymond V, construit progressivement une administration propre dans lequel un chapitre de consuls, mentionné en 1152, assume l'essentiel de la direction de la ville. Cette évolution institutionnelle, qui ne débouche pas sur une remise en cause totale du pouvoir comtal, fait la part belle à un ensemble de familles toulousaines détentrices d'une culture militaire, de résidences fortifiées et de solides revenus fonciers, qui deviennent une véritable élite urbaine. Cette élite urbaine ne se transforme pas en véritable patriciat, car elle intègre toujours au gouvernement urbain des représentants d'autres groupes de la ville. Les distinctions religieuses nées du succès de l'hérésie « albigeoise » ou « cathare » ne constituent pas des lignes de fracture au sein des élites dirigeantes de la ville.

C'est cette structure sociale et institutionnelle qui se trouve confrontée à la guerre dirigée par la papauté contre l'hérésie, qui devient rapidement un conflit politique marquée par l'élimination du vicomte Trencavel (1209), puis celle du comte de Toulouse (1215). La ville de Toulouse devient alors le centre de l'insurrection menée contre les croisés (1217), avant d'être l'un des plus sûrs soutiens des comtes Raymond VI et Raymond VII dans la reconquête de leur principauté. La reconquête menée désormais par le roi Louis VIII, achevée en 1226, programme la réunion du Toulousain aux États capétiens, malgré une tentative de révolte de Raymond VII en 1242. Les tentatives de consolidation de sa principauté par le dernier comte raymondin se heurtent aux ambitions et aux pratiques des élites toulousaines, menant le pouvoir comtal à tenter de contrôler l'administration municipale, notamment dans ses compétences normatives.

Cette politique de contrôle est poursuivie par le gendre et successeur de Raymond VII, Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse en 1249. L'élite toulousaine tente de maintenir ses prérogatives en matière de justice et de production normative jusqu'après la réunion du Toulousain au domaine royal. La fixation du droit et les progrès de l'administration comtale et royale amène les élites toulousaines à se tourner vers le service du roi.

Les besoins en matière d'écrit valide de cette société sont considérables, afin d'inscrire les fondements de l'autorité municipale et l'exécution de ses décisions et de permettre l'animation d'un marché immobilier important et en expansion. Il existe depuis longtemps, au moins la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, des praticiens de l'écrit à Toulouse. Laïcs ou clercs, au service des différentes institutions de la ville, ils partagent des méthodes et des technologies de l'écrit similaires, mais aucun signe n'indique une présomption d'authenticité de leur production. La période de basculement du fonctionnement d'un groupe de praticiens vers un notariat public débute dans les années 1190. Les consuls de Toulouse se préoccupent dès cette période de consolider l'autorité des *scriptores Tolosani* par rapport aux praticiens extérieurs. Cette décision est contemporaine d'une évolution de la forme graphique des actes, mais aussi de l'adoption de procédures spécifiques qui reposent sur l'autorité individuelle de praticiens devenus des *notarii publici*.

Le statut des hommes de l'écrit à Toulouse est alors majoritairement celui d'un notariat public, mais certaines institutions, religieuses ou comtales, maintiennent à leur service des scribes qui n'appartiennent pas au notariat. Si ce régime de l'écrit spécifique se renforce pour l'Église au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, notamment avec le développement de l'Inquisition, le comte et son administration locale utilisent de plus en plus fréquemment des notaires publics au cours de la même période. L'administration municipale continue à se reposer sur les notaires pour assurer son fonctionnement, donnant naissance à de nouvelles catégories documentaires, telles que le « cartulaire de notaire », au confluent des besoins de la

commune et des pratiques de la copie notariale. Ce lien d'emploi vient doubler les relations qu'entretiennent individuellement les membres des élites toulousaines avec les notaires qui instrumentent leurs actes privés. La catégorie du cartulaire de notaire se diffuse ainsi depuis son élaboration dans l'administration municipale vers la gestion et la mémoire des patrimoines des riches Toulousains.

Les relations entre le chapitre des consuls et le notariat public ne se restreignent pas à des rapports professionnels. Comme les autres groupes professionnels de la ville, le notariat toulousain connaît une hiérarchie interne, fondée sur des différences de niveau d'activités, mais aussi sur la richesse des patrimoines et la force des réseaux. Les notaires les plus en vue accèdent au consulat, quoique de manière irrégulière ; au sein du chapitre, ils sont en relation avec le groupe des juristes de la ville. Cette rencontre des deux groupes est le creuset au sein duquel se formalise la mise par écrit de la coutume de la ville, esquissée dans les années 1240. La définition du régime de droit applicable, achevée uniquement après la réunion du Toulousain au domaine royal, est la dernière manifestation des capacités normatives de l'administration municipale. Dès les années 1260, l'action des consuls se restreint vers la régulation des activités dans la ville. Les notaires forment probablement le premier groupe professionnel à être concerné par une mise en ordre qui passe notamment par l'élaboration de registres matricules. Les notaires toulousains, désormais listés au sein des archives de la ville, adoptent progressivement les pratiques du notariat public du reste du Midi, comme le seing manuel. Les années 1270 consacrent, pour les consuls comme pour les notaires, la fin d'un statut exceptionnel qui n'est plus que privilégié.

***Entre contrôle royal et affirmation identitaire :  
la ville de Troyes à travers ses comptabilités au XV<sup>e</sup> siècle***

**Cléo Rager (thèse sous la direction d'Olivier Mattéoni)**

Contrairement aux puissantes villes des Pays-Bas et d'Italie du Nord, les « bonnes villes » françaises se définissent avant tout par leurs rapports avec le roi. « Forme de civilisation urbaine<sup>1</sup> », « modèle urbain original<sup>2</sup> », les historiens n'ont cessé de réfléchir aux critères de définition de ces « bonnes villes », modèle auquel la ville de Troyes en Champagne appartient par bien des caractéristiques. Institutionnellement d'abord, Troyes est une ville sous la tutelle directe du roi de France, gouvernée en grande partie par des officiers royaux. Plus encore, c'est le rapport au roi qui fonde son identité urbaine et les signes mettant en avant l'obéissance au roi se multiplient tout au long du XV<sup>e</sup> siècle, dans les vicissitudes politiques du temps :

*« [...] Item que lesdiz habitans ont tousjours esté, sont et veullent estre bons et loyaux subjets d'icellui seigneur et obeïr a tout ses plaisirs et commandement sans y contrarier en aucune maniere, et lesquelz, des l'an mil IIII C vingt huit, ouquel temps ceux du país deça la riviere de Loire, ou la pluspart d'icellui, estoient en obeïssance contraire, apres ce qu'ilz congurent le feu roy Charles que Dieu absoille, ayeul du roy nostredit sire, venu devant lad. ville et lui firent obiïssance plainiere, a quoy prindrent exemple toutes les*

<sup>1</sup> Bernard Chevalier, *Les bonnes villes de France du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, coll. « Collection historique », 1982, p. 7.

<sup>2</sup> Hélène Noizet, « La ville au Moyen Âge et à l'époque moderne », *Revue électronique des sciences humaines et sociales*, en ligne.

*autres villes de Champagne et fut sept ans ou environ avant que la ville de Paris feust reduite en son obeissance<sup>3</sup> [...]. »*

Plusieurs décennies après la reprise de la ville par le futur Charles VII en 1429, on commémore ainsi le souvenir d'une cité troyenne devançant les autres villes dans la fidélité au roi (avant Paris est-il précisé). Pourtant, ici et là, des traces presque imperceptibles de contestation viennent altérer ce tableau d'une fidélité sans faille. Ainsi témoignent les officiers royaux sur le même événement en 1483 :

*« Et que [Troyes] a tousjours esté regie et gouvernee de son auctorité et par ses gens et officiers [...] et quant aucuns particuliers habitans se sont le temps passé efforcez d'eulx desloïaulter envers le roy leur souverain et naturel seigneur, lesdicts gens et officiers dudit sire y ont pourveu et remedié et en ont fait de grandes pugnitions qui sont notoires a chascun<sup>4</sup>. »*

Ces discours concurrents méritent alors que l'on pose la question de l'autonomie au roi, au cœur même du gouvernement de la ville.

Pour répondre à cette question, je partirai ici non des documents informant directement le rapport au roi (correspondances, récits d'entrées, requêtes...) mais d'écrits longtemps étudiés par les historiens seulement comme des outils de gestion : les comptabilités de la ville. Les archives de la ville de Troyes se distinguent en effet par le très grand nombre de registres de comptes qu'elles conservent pour le XV<sup>e</sup> siècle. Pas moins de cinq séries différentes ont résisté au temps : les comptes des deniers communs, les comptes de la voirie, les comptes des fortifications, les comptes du grenier à sel, ainsi que des comptes produits à l'occasion de chaque nouvelle imposition (plusieurs par ans). On recense ainsi plusieurs centaines de registres.

Parmi eux, deux séries de comptes retiendront davantage notre attention : les registres des deniers communs (101 volumes de 1358 à 1503) et les comptes de la voirie (82 comptes de 1417 à 1503). Or, après des recherches menées dans les principales villes du Nord et de l'Est de la France et auprès de la bibliographie, ces registres sont les seuls exemplaires de comptes de la voirie recensés, avec ceux du domaine de la ville de Paris. Pourtant, ils sont jugés par l'historiographie comme secondaires et de moindre importance que les comptes des deniers communs. Moins volumineux que ces derniers, ils traitent de sommes beaucoup moins élevées et ne contiennent pas les dépenses qui ont surtout retenus les historiens jusqu'ici : dépenses militaires, dépenses d'ambassades, de voyages, de courrier... Pierre Piétrésson de Saint-Aubin, auteur d'un essai sur la formation topographique de Troyes en 1917, les accuse d'être trop précis et s'en sert très peu<sup>5</sup>.

L'attention nouvelle portée à l'écrit urbain et à l'appréhension du territoire me conduit à reprendre le dossier et à regarder d'un peu plus près cette série de comptes tenus et conservés tout aussi soigneusement que les comptes des deniers communs. J'étudierai non seulement leur contenu mais aussi les traces de leur production, de leur conservation et toutes les marques d'enregistrement et de contrôle. Je poserai alors plusieurs questions à ces comptes et esquisserai quelques pistes d'un travail encore en construction : quel est le rôle et la spécificité de ces différents comptes ? Comment s'inscrivent ces comptabilités

<sup>3</sup> Archives municipales de Troyes (AMT), fonds Boutiot, AA7, 2<sup>ème</sup> liasse, pièce 2 : mémoire écrit par les habitants de Troyes à Charles VIII.

<sup>4</sup> AMT, fonds Boutiot, AA1, 3<sup>ème</sup> liasse, pièce 7, 8 avril 1483 : mémoire du procureur du roi contre les Troyens sur la question de l'échevinage.

<sup>5</sup> Pierre Piétrésson de Saint-Aubin, *Essai sur la formation et le développement topographiques de la ville de Troyes jusqu'à l'année 1524*, Thèse de l'école des Chartes, 1917.

dans l'ensemble des comptes de la ville, et en filigrane dans le jeu politique des institutions troyennes ? Dans quelle mesure cette comptabilité nous permet-elle d'appréhender la construction d'une identité urbaine, entre tutelle royale et affirmation urbaine ?

Je tenterai dans une première partie de mesurer la relation entre la ville et le roi à l'aune du contenu de ces différents registres. Comme dans le cas de nombreuses villes du royaume, la relation au roi, par le biais de courriers, ambassades ou cadeaux est un des premiers chapitres des dépenses de la ville. J'en dresserai un tableau général et une chronologie afin de repérer les moments clés de cette relation.

Toutefois, ces différentes annotations ne sont pas réparties de façon égale dans les différents registres et je verrai dans une seconde partie quelles sont les spécificités de chacune de ces séries dans le gouvernement de la ville : doit-on parler de complémentarité ou de concurrence ? Ainsi, il ne me semble pas que les comptes des deniers communs et les comptes de la voirie relèvent des mêmes acteurs, et la place des officiers du roi y est très différente.

Peut-on alors en tirer des conclusions en terme de politique et d'identité urbaine ? C'est ce que je verrai dans une troisième partie : en quoi ces distinctions dans la production et le rôle des registres de comptabilité permettent-elles alors de repenser la construction de l'obéissance au roi dans la ville de Troyes au XV<sup>e</sup> siècle, et est-il possible d'y percevoir une identité alternative, qui serait une affirmation identitaire propre à la ville ?

### ***Extranéité et identités grecques.***

#### ***Nouvelles perspectives autour de la définition du « Grec » en Occident (Angleterre, Bourgogne, France), du XV<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle***

**Mathieu Couderc (thèse sous la direction de Patrick Boucheron)**

Les recherches que je mène depuis 2009 sous la direction de monsieur Genet puis de monsieur Boucheron ont eu dès le départ pour centre d'intérêt les rapports entre les sociétés occidentales et les Grecs. Après un master 2 prenant en compte le voyage de l'empereur Manuel II Paléologue en Occident (1399-1403), il était clairement apparu que les sources occidentales ont perçu et catégorisé un groupe ethnique étranger d'une façon tout à fait singulière en allant à l'encontre des attentes autour d'un groupe traditionnellement mal considéré dans la Chrétienté latine. En effet tous les *topoi* évoquant la fourberie, la vanité ou la faiblesse organique des Grecs, bien qu'existant, étaient souvent nuancés par l'attrait d'une rencontre entre deux cultures. De ce Master et grâce à la lecture d'une nouvelle historiographie byzantine qui réfléchit beaucoup sur l'identité byzantine (et plus largement grecque)<sup>6</sup> à la fin de son histoire, j'ai souhaité poursuivre mes premières recherches en travaillant sur la construction des identités, non pas du point de vue de Grecs résidant dans le monde byzantin, mais à partir de populations obligées de fuir les Ottomans, et par le biais des sources occidentales. Car en effet, ce sont avant tout elles qui nous renseignent sur la venue de ces gens et donc, donnent un avis, conscient ou non, sur eux, les catégorisent, les classent si possible. De ce fait, mes travaux de thèse s'intitulent *Identités subies, identités assumées. Les Grecs dans les sociétés européennes du Nord-Ouest (Angleterre, Bourgogne, France et leurs marges) du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Mobilités, réseaux et intégration.*

---

<sup>6</sup> Voir Gill Page, *Being byzantine. Greek identity before the Ottomans*, 2008.



Historiographiquement, la question mérite d'être largement revue. Tout d'abord, il existe une ancienne littérature sur la question, mais le plus souvent aucune étude n'envisageait d'embrasser un espace et une période élargis, à l'exception notable des travaux de Jonathan Harris *Greek emigrés in the west* datant de 1995. Mais dans cet ouvrage important, l'absence d'une recherche systématique des Grecs présents, l'accent mis sur les transmissions culturelles et techniques et surtout la marginalisation des espaces extra-italiens rendaient à mon sens incomplet tout travail sur les Grecs migrants en Occident. De plus, l'historiographie moderniste a produit de très intéressants travaux qui touchent à l'extranéité et la nécessité de revoir nos outils d'analyse<sup>7</sup>. Or l'identité des Grecs tient avant tout à ce qu'ils sont d'abord perçus comme des étrangers, mais pas forcément d'une manière classique (avec une structure juridique qui définirait ce qu'est être étranger). L'analyse que je mène montre déjà que les Grecs sont des étrangers mais que cela ne les empêche nullement d'obtenir des lettres de naturalité et de continuer à apparaître comme des « Grecs ». Il me faut donc, à l'aide de cette historiographie, interroger ce qui fait un « Grec » à travers des sources qui montrent souvent des hésitations quant à définir ces gens venus de loin.

Car mon champ d'étude délaisse volontairement le domaine italien. En effet, la péninsule a fait l'objet d'une déjà longue historiographie et fut longtemps le terrain d'étude unique pour qui voulait aborder la question des migrants grecs. Le régime documentaire y était favorable, surtout à Venise et Rome, traditionnelles portes d'entrée des Grecs dans la péninsule. Et de fait, c'est bien dans ces cités que la majeure partie des Grecs a trouvé refuge au XV<sup>e</sup> siècle. Ainsi Venise compte plusieurs milliers de résidents grecs, régis et organisés dans des quartiers propres (autour de l'église San Giorgio) et possédant des chefs (dont le plus charismatique fut Anna Notaras dans le dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle). Dans ces études, pas ou peu de place pour les Grecs migrants vers d'autres horizons transalpins. La raison souvent invoquée est leur nombre minime et la pauvreté des sources qui leur sont liées. Or, mon intérêt est précisément d'inverser le paradigme et retourner profitablement le fait que la France et l'Angleterre soient marginales sur cette question. Pourquoi ces personnes poussent-elles leur fuite au-delà de l'Italie et s'aventurent aussi loin ? Malgré leur faible nombre, s'organisent-ils de la même manière que dans le monde méditerranéen ? Au cours de mes recherches, il est par exemple rapidement apparu que leur faible nombre ne permet pas une organisation groupée : il existe des réseaux et des liens d'entraide mais on ne voit pas apparaître de groupe communautaire grec : à Londres, leur organisation spatiale est caractéristique puisqu'ils habitent diverses rues, côtoyant et fréquentant souvent le groupe des « teutonici ». Suivant une littérature qui remet en cause l'usage abusif du concept de diaspora<sup>8</sup>, je n'observe pas d'organisation de ce type dans les espaces et la période concernée. Les sources montrent que s'il peut y avoir une forme de reconnaissance d'un particularisme, c'est toujours au cas par cas que cela apparaît. Aucun privilège accordé ne l'est au nom d'un groupe constitué et organisé : cela se passe toujours par faveur personnelle ou sur la recommandation d'un compatriote, mais individuellement. Par exemple, Thomas Francos, grec, médecin personnel du roi de France Charles VII (entre 1451 et 1456), obtient des faveurs de son maître (qui l'a très probablement débauché au roi d'Angleterre) grâce à ses qualités personnelles et obtient de celui-ci des aides pour plusieurs de ces compatriotes envoyés par l'humaniste florentin Francesco Filelfe. Il s'agit ici d'un réseau fonctionnant pleinement mais pas d'un groupe social qui ferait collectivement pression sur une autorité pour en obtenir des faveurs.

<sup>7</sup> Voir Simona Cerutti, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard, 2012.

<sup>8</sup> Stéphane Dufoix, *La dispersion. Une histoire des usages du mot diaspora*, 2011.

J'en arrive enfin à l'exposé des sources dont je dispose pour mener à bien ces travaux. De nombreux historiens ont publié plusieurs sources, même celles concernant le domaine que je me suis fixé. Pourtant, bien souvent, je me suis aperçu que ces sources méritaient un nouvel examen, quand il ne s'agissait pas simplement d'examiner la source pour la première depuis un siècle. A partir de ces sources éditées, j'ai pu mettre au jour quelques documents inédits, surtout anglais, qui ont beaucoup trait à la question religieuse, sociale et économique des Grecs migrants. Il existe peu de documents émanant des intéressés : quelques correspondances, parfois quelques documents officiels quand ils entraient en contact avec une administration, voilà tout. La finalité de ce corpus toujours en construction est de donner la possibilité d'appréhender la question identitaire des Grecs sous les aspects qui préoccupaient les autorités. En effet, les documents normatifs, économiques, narratifs (parfois même iconographiques) renvoient au même souci de répondre à la question : « qui sont ces gens ? »

L'intérêt de ces observations est de montrer que les Grecs sont donc définis et se définissent eux-mêmes différemment. A ce sujet, je m'appuie beaucoup sur l'article de Marina Avanza et Gilles Laferté<sup>9</sup> sur la nécessité d'aborder désormais sous le triptyque : identification, image sociale et appartenance. Les caractéristiques identitaires des Grecs sont propices à une réflexion de cet ordre : à la phase d'identification effectuée par la source (un personnage qualifié laconiquement de « grec »), succède des images sociales du « grec » qui est renvoyée aux intéressés qui décident, ou non, de les reprendre et les intégrer à leur propre conception de leur identité. Ainsi, à mon sens, il est pertinent d'aborder la question des identités grecques en Angleterre, Bourgogne et France comme un autre point de vue à la vision méditerranéenne de la question. La pluralité des approches donne une image plus variée d'une question qui ne peut être d'un seul tenant : Les grecs n'apparaissent de différentes manières selon les sociétés parcourues, les situations rencontrées. Plus qu'une attitude passive, l'identité devient un outil stratégique pour eux, une manière pour eux de s'adapter, de s'implanter dans une société donnée et de choisir, ou non, de garder la mémoire d'origines étrangères.

---

<sup>9</sup> Marina Avanza, Gilles Laferté, « Dépasser la “construction des identités” ? Identification, image sociale, appartenance », *Genève*, 2005.